



L'ÉCORCE / TRANSPARENCE & CADRE JURIDIQUE

ACTE DE LANCEMENT OFFICIEL DE LA GENÈS

Du cadre posé en janvier à la mise en mouvement publique.

DATE

29 AOÛT 2026

STRUCTURE PORTEUSE

ASSOCIATION ADJIMÉ

SIGNATAIRE

LÉA BUET

LE SENS DU DOCUMENT

Rendre visible le chemin.

Le 03 janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ADJIMÉ a posé un nouveau cadre et ouvert une réflexion sur la création d'une future coopérative. Huit mois de travail ont depuis précisé, élargi et transformé cette première intention. Le présent document en établit la trace au 29 août 2026.

IL NE S'AGIT PAS DE RÉÉCRIRE LE POINT DE DÉPART.

IL S'AGIT DE RENDRE VISIBLE LE CHEMIN PARCOURU.

01 / D'OÙ NOUS PARTONS

Le 03 janvier 2026 : un cadre et des premières orientations.

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire, ADJIMÉ engage sa relance, renouvelle son Comité exécutif, transfère son siège social et fait évoluer ses missions ainsi que ses textes. L'association se donne également la possibilité de porter la création d'une future coopérative.

Le procès-verbal de cette séance fait alors apparaître cinq premières pistes de travail : une plateforme numérique sport & culture, des voyages immersifs, des événements, un centre international sport & culture et une marque panafricaine. Ces pistes témoignent de l'état de la réflexion à cette date.

02 / CE QUE LE TRAVAIL A FAIT ÉVOLUER

De plusieurs projets à une architecture commune.

Au fil de la construction, La Genès a dépassé la logique d'une simple addition d'activités. Le projet s'est progressivement organisé comme un écosystème citoyen coopératif : un cadre commun destiné à relier des personnes, des savoir-faire, des initiatives, des territoires et des ressources pour construire et décider ensemble.

02 / CE QUE LE TRAVAIL A FAIT ÉVOLUER

Les premières pistes de janvier ne sont donc ni effacées ni présentées comme des engagements définitifs. Certaines peuvent nourrir des branches futures ; d'autres ont été reformulées. La priorité est désormais le cadre commun qui permettra aux projets d'émerger, d'être discutés, documentés et portés collectivement.

ADJIMÉ

Association existante.

Structure porteuse de la phase de lancement.

LA GENÈS

Projet en construction.

Appelé à se doter de son propre cadre coopératif.

03 / LE SOCLE

Des principes simples. Des règles à rendre concrètes.

La Genès se construit autour de principes simples. Leur valeur ne réside pas dans leur formulation, mais dans leur traduction progressive en règles, outils et pratiques accessibles au collectif.

- | | | |
|----|----------------------------|--|
| 01 | 1 PERSONNE = 1 VOIX | Une même capacité de décision, indépendamment de la richesse ou du statut. |
| 02 | 1 HEURE = 1 HEURE | Le temps consacré au commun est reconnu sans hiérarchie de valeur entre les personnes. |
| 03 | TRANSPARENCE | Ce qui engage le collectif doit pouvoir être compris, suivi et vérifié. |
| 04 | COOPÉRATION | Mettre les forces en relation pour construire plutôt que les placer en concurrence. |
| 05 | TRAÇABILITÉ | Conserver la mémoire des règles, décisions, évolutions et ressources communes. |

04 / CE QUI EXISTE AU 29 AOÛT 2026

La Genès prend forme.

Le site de La Genès est en cours de finalisation. Sa navigation est construite comme un arbre de vie afin de relier la vision, les racines du projet, les contributions, la gouvernance, la transparence et les futurs champs d'action.

Un espace dédié à la transparence - L'Écorce - rassemble progressivement les documents qui permettent de comprendre et de vérifier le chemin : textes de référence, procès-verbaux, comptes rendus, règles, décisions et documents de suivi.

Le projet prépare également ses outils de mise en mouvement : espace coopérant·e, contributions, cartographie des solutions, banque de temps, radio mobile et rencontres de terrain. Tous ces éléments n'ont pas le même niveau d'avancement ; leur publication et leur déploiement se feront progressivement.

05 / LE LANCEMENT

Du numérique au réel.

La phase qui s'ouvre vise à rendre La Genès publique, compréhensible et accessible, puis à réunir progressivement celles et ceux qui souhaitent participer à sa construction.

La route Marseille → Paris → Dakar, la radio mobile, la musique et les rencontres doivent prolonger le site dans le réel et faire circuler les voix, les expériences et les solutions.

1 000 000**COOPÉRANT·E·S**

Objectif de mobilisation à long terme.

Ce chiffre ne correspond pas à un nombre déjà atteint.

06 / CE QUI RESTE À CONSTRUIRE

Ne pas présenter demain comme déjà acquis.

La future coopérative n'est pas déclarée créée par le présent document. Son cadre définitif, sa gouvernance, ses modalités de participation, ses outils de vote et ses mécanismes économiques doivent continuer d'être travaillés, documentés et soumis aux étapes collectives prévues.

02 OCTOBRE 2026 ASSEMBLÉE CONSTITUANTE PRÉVUE

ENVISAGÉ

DÉCIDÉ

EN CONSTRUCTION

RÉALISÉ

07 / DÉCLARATION DE LANCEMENT

La Genès entre dans sa phase publique.

Par le présent document, je rends officiellement visible le lancement de La Genès et l'état réel de sa construction au 29 août 2026.

Je le fais en ma qualité de fondatrice et porteuse de La Genès et de Présidente de l'association ADJIMÉ, structure qui porte aujourd'hui cette phase du projet.

Cette déclaration ne vaut ni création juridique anticipée de la future coopérative, ni validation définitive de ce qui doit encore être décidé collectivement. Elle marque le passage d'un temps de conception à un temps de mise en mouvement publique.

Je choisis également de conserver accessibles les documents antérieurs, y compris lorsqu'ils montrent un projet différent ou moins abouti. Une démarche transparente ne consiste pas à effacer les étapes précédentes : elle permet de comprendre ce qui a changé, pourquoi cela a changé et ce qui reste encore à construire.

Ce qui prend forme doit pouvoir être vérifié.

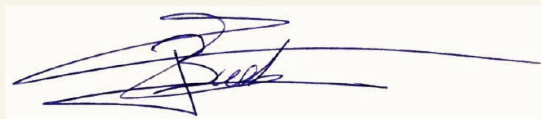
**CE QUI ÉTAIT UNE INTENTION
PREND FORME.**

**CE QUI PREND FORME DOIT
POUVOIR ÊTRE VÉRIFIÉ.**

CE QUI RESTE À CONSTRUIRE LE SERA COLLECTIVEMENT.

Léa BUET

Fondatrice & porteuse de La Genès
Présidente de l'association ADJIMÉ



SIGNÉ LE 29 AOÛT 2026

Le procès-verbal et le compte rendu du 03 janvier 2026 demeurent des documents distincts et conservent leur valeur propre.